

Participez à la Vie de l'École de Musique : devenez représentant !



Rejoignez le nouveau Conseil d'Établissement de l'École Municipale de Musique ! **Participez activement à la vie de l'école en devenant représentant des élèves ou des parents.**

▼ Contenu

L'École Municipale de Musique de Beauchamp se prépare à une nouvelle étape avec la parution de son [Projet d'Établissement 2024-2027](#), voté lors du conseil municipal du 27 juin 2024. Ce projet, élaboré en collaboration avec l'équipe pédagogique et les services municipaux, trace les grandes lignes pour les années à venir.

Un des éléments clés de ce projet est la création d'un Conseil d'Établissement. Cet organe consultatif sera un espace d'échanges et de réflexion, contribuant à l'amélioration de la vie de l'école. Les discussions porteront sur des sujets tels que l'organisation, les locaux, les activités et le fonctionnement général.

Composition du Conseil :

- Le Maire, Président
- L'Adjoint au Maire chargé des affaires culturelles ou le Conseiller délégué à la culture, Vice-Président
- Le Directeur du Pôle Culture, Communication et Vie locale
- Le Directeur de l'École de Musique
- Deux représentants des professeurs
- Deux représentants des élèves (à partir de 16 ans)
- Deux représentants des parents d'élèves mineurs

Dans ce cadre, nous recherchons des candidats pour représenter :

- **Les élèves (éligibles à partir de 16 ans)**
- **Les parents d'élèves mineurs**

Si vous êtes intéressé(e), n'hésitez pas à vous manifester auprès de l'École de Musique.

Des structures partenaires et des personnalités qualifiées pourront également être invitées par le Président.

Le Conseil se réunira au moins une fois par an et les membres élus siégeront pour deux années scolaires.

Vous souhaitez participer activement à la vie de votre école de musique ? Vous avez des idées pour la faire évoluer ?

Faites-vous connaître avant le 19 octobre 2024 en complétant le formulaire en ligne (cliquez sur l'onglet formulaire ci-contre)

- soit via le formulaire en ligne sur cette page (cliquer sur l'onglet FORMULAIRE ci-contre)
- soit en retournant par mail à emm@ville-beauchamp.fr votre déclaration de candidature sur laquelle devra être précisé vos noms, prénoms, date de naissance, courriel, motivations et collège auquel vous candidatez.

Qui peut se présenter ?

Les collèges :

Représentants des élèves : tout élève âgé de 16 ans minimum à la date du scrutin et inscrit à l'école de musique de Beauchamp pour l'année scolaire en cours.

Représentants des parents d'élèves : tout parent ayant au moins un enfant de moins de 18 ans inscrit à l'école de musique de Beauchamp pour l'année scolaire en cours.

Organisation des élections

Les listes des candidats seront consultables sur le site internet de la ville et affichées dans le hall de l'école de musique à partir du lundi 4 novembre 2024.

Comment voter ?

Je me rends sur place

Les élections auront lieu du lundi 12 au samedi 16 novembre 2024 à l'administration de l'école de musique :

- Lundi de 14h à 19h
- Mardi, mercredi et jeudi de 14h à 18h
- Vendredi et samedi de 9h à 12h

Mon enfant se rend sur place : il est possible de transmettre, sans formalité de procuration, votre bulletin de vote par l'intermédiaire de votre enfant.

Fin des élections le samedi 16 novembre à 12h.

Qui pourra voter ?

Pour les représentants des élèves : tout élève âgé de 12 ans révolus.

Pour les représentants des parents d'élèves : tout parent ou représentant légal d'un élève de l'école de musique.

Précisions...

- Un seul vote par foyer est autorisé pour chaque collège.

Seront déclarés élus les candidats qui auront recueilli le plus grand nombre de voix. En cas d'égalité du nombre de votes, le candidat justifiant de la date d'inscription la plus ancienne à l'école de musique sera élu.

Vos coordonnées

Nom

Prénom

Date de naissance

Courriel

Toutes les notifications liées à cette demande seront transmises via cette adresse mail.

Téléphone

Votre candidature

Collège auquel vous candidatez

Vos motivations

J'atteste de l'exactitude des renseignements fournis

[Consulter les conditions générales d'utilisation des téléservices](#)

▼ CAPTCHA

Cette question sert à tester si vous êtes une personne.

- ▶ Infos pratiques
- ▶ Documents